

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique lundi 10 mars 2014, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : M. ALLOIN, JM BUSSAT, C. CHATEL, A. DESBIOLLES, M. HARDY, D. JALLUD, Y. MEYNT, P. NICOUD, S. NOVEL, T. OGEL, Y. OREMUS, S. VAUDAUX, E. VIGUIER.

Absent : G. DUCRET

Date de convocation : 05/03/2014

La séance débute à 20h30.

RENOUVELLEMENT DE LA TONDEUSE PROFESSIONNELLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de renouvellement de la tondeuse professionnelle, il a été décidé, lors de la précédente séance, de recontacter les entreprises Vaudaux et Bosson pour une offre de financement.

Par suite, le matériel de marque John Deere référence 1435 est retenu pour les raisons suivantes : reprise de l'ancienne tondeuse autoportée, fiabilité, confort du siège, système d'homologation, prêt d'une tondeuse de remplacement en cas de panne, prêt à 0 % sur 48 mois. Le prix pour l'ensemble est de 14 200 € HT.

DEMANDE D'ENTENTE PREALABLE – CHEZ DELARCHE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet Arpent'Alp sollicite la commune pour une demande d'entente préalable. Il s'agit de permettre l'accès de parcelles sur la RD12, route Vallà Verda, dans le secteur de Chez Delarche. Les parcelles concernées seraient divisées en 10 lots à bâtir.

Le dossier transmis par le cabinet Arpent'Alp contenait notamment l'avis partiel du Conseil Général émis en 2012.

Le Conseil Municipal décide

- d'adresser un courrier au demandeur en vue d'obtenir l'avis du Conseil Général sur l'ensemble des parcelles
- d'adresser un courrier au Conseil Général pour lui faire part de ses craintes en terme de sécurité et de viabilité hivernale.

CRECHE BADABOUM – AVANCE SUR SUBVENTION (N° 12)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la crèche Badaboum est notamment financée par une subvention de la commune d'Habère-Lullin. Cette subvention est prévue chaque année dans le budget primitif et approuvée lors du vote de ce budget. Par suite, les mandats sont établis selon un échéancier établi par l'organisme.

Or, compte tenu de la période électorale et des délais d'installation du nouveau Conseil Municipal, le vote budget primitif 2014 ne devrait pas intervenir avant la deuxième quinzaine du mois d'avril 2014.

Cependant, afin de permettre à la commune d'Habère-Lullin de régler les échéances de février et mars 2014, il est nécessaire d'attribuer à la crèche Badaboum une avance sur subvention d'un montant de 28.944.25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte d'accorder à la crèche Badaboum une avance sur subvention de 28 944.25 € au titre des échéances de février et mars 2014
- cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Les sujets étant épuisés et s'agissant de la dernière séance du Conseil avant le scrutin municipal, Madame le Maire fait lecture aux membres de son bilan à la fois personnel et relationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 22h00.

Le Maire,
Marielle DURET